

# Quoi DE neuf

DOSSIER

## Crise du logement et vieillissement : PROBLÈMES ET SOLUTIONS



### RETRAITE

Je me souviens...  
vraiment ?

### AFFAIRES FINANCIÈRES

Crédits d'impôt  
au provincial

**AREQ**  
Association des retraitées  
et retraités de l'éducation  
et des autres services  
publics du Québec CSQ

# Table des matières

Mot de la présidente ..... 3

Place publique ..... 4

Échos de nos régions ..... 5

Assemblées générales régionales ..... 6

Départs ..... 7

Vie associative ..... 8

Témoignage ..... 10

International ..... 11

Retraite ..... 12

Affaires financières ..... 14

Dossier ..... 18

Action sociopolitique ..... 22

Nutrition ..... 24

Condition des femmes ..... 26

Liratoutâge ..... 27

Remuez vos méninges! ..... 28

Fondation Laure-Gaudreault ..... 29

Parcelle de culture ..... 30

Chronique d'un passeur ..... 31



18



12



14

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin. Ce papier contient 100 % de fibres postconsommation et est fabriqué avec un procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®.



PCF



468 arbres  
1 terrain de football



1707156 L d'eau  
4878 jours de consommation d'eau



68650 kg CO2  
émissions de 23 voitures par année



20928 kg de déchets  
2 camions de déchets



89 kg NOX  
émissions d'un camion pendant 274 jours



410 GJ  
consommation d'énergie de 4 ménages par année

FONDÉE EN 1961, L'AREQ (CSQ) – ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC – regroupe 60 000 personnes retraitées issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Courriel : info@areq.lacsq.org / Site Internet : areq.lacsq.org / **Rédacteur en chef** : Samuel Labrecque / **Coordination** : Martine Faguy / **Équipe du magazine** : Yves Bussière, Maurice Deschênes, Rémi Gagnon, Denise Lachance et Renaud Turcotte / **Révision linguistique et correction d'épreuves** : Doris Longpré / **Diffusion** : Martine Faguy / **Design graphique** : Geneviève Normandeau / **Impression** : Imprimerie F. L. Chicoine / **Tirage** : 58 300 exemplaires / **Dépôt légal** : Bibliothèque nationale du Québec / **Poste-publications** : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine *Quoi de neuf* n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.



# En route vers le Congrès

LISE LAPOINTE | Présidente



Lise Lapointe | Présidente

Avec le début de l'année 2023, l'AREQ a amorcé la dernière ligne droite vers son congrès triennal. Rappelons que le 48<sup>e</sup> Congrès de l'Association se tiendra à Lévis du 5 au 8 juin 2023. Il réunira quelque 450 personnes déléguées provenant de l'ensemble des régions du Québec.

Au niveau national, le comité organisateur

du Congrès et le groupe de travail sur le contenu du Congrès sont à pied d'œuvre depuis plusieurs mois déjà pour préparer l'événement. Il y a en effet beaucoup à faire pour préparer un événement d'une telle envergure.

Quant à elles, les régions ont tenu ou tiendront en délégation des rencontres préparatoires au Congrès. Ces rencontres ont principalement pour but d'informer les délégué(e)s quant à leur rôle et au processus des débats, ainsi que de se prononcer sur les documents qui seront soumis au débat.

**Rappelons que le 48<sup>e</sup> Congrès de l'Association se tiendra à Lévis du 5 au 8 juin 2023.**

## ORIENTATIONS

Les secteurs et les régions avaient jusqu'au 15 février 2023 pour transmettre des propositions de modifications au projet des orientations 2023-2026 lancé lors de la tournée du conseil exécutif (CE). Ces propositions sont ensuite analysées par le groupe de travail sur le contenu du Congrès, par le CE et le CA, puis présentées au conseil national du printemps.

Une deuxième ronde de modifications suivra, puis toutes les propositions seront soumises au débat lors du Congrès.

## STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par ailleurs, les secteurs et les régions avaient jusqu'au 31 décembre 2022 pour soumettre des propositions de modifications aux statuts et règlements. Les propositions ayant été acheminées dans les temps seront analysées par le comité national des statuts et règlements, par le CE et par le CA, au cours des prochaines semaines. Elles seront présentées au conseil national du printemps, puis débattues et adoptées au Congrès en juin.

Pour en savoir davantage à ce sujet, je vous invite à consulter la section Publications/Congrès 2023 du site Internet de l'AREQ.

Enfin, l'enthousiasme est palpable, considérant que le dernier Congrès que nous avons eu en 2021 avait dû se tenir en mode virtuel afin de respecter les mesures sanitaires. Ce sera donc un premier Congrès en présentiel depuis celui de juin 2017!



# L'AREQ bouge, s'exprime, revendique.

NOUS VOUS RÉSUMONS ICI LES PRINCIPALES SORTIES PUBLIQUES DE L'ASSOCIATION DEPUIS LA DERNIÈRE PARUTION DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF*.

**SAMUEL LABRECQUE**  
Conseiller en communication

30 NOVEMBRE 2022

## DISCOURS D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE LEGAULT – LES PERSONNES ÂÎNÉES NE SONT PAS QUE DES PATIENTS AUX DÉPENS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

Interpellée par l'absence remarquée des enjeux des personnes âgées dans le discours d'ouverture du premier ministre Legault, la Coalition pour la dignité des aînés a réitéré qu'elle ferait tout en son possible pour que les priorités des personnes âgées du Québec ne soient pas laissées dans l'ombre pendant la session parlementaire qui débute.

16 NOVEMBRE 2022

## ASSEZ, C'EST ASSEZ ! LA COALITION POUR LA DIGNITÉ DES ÂÎNÉS DÉPLORE LA NÉGLIGENCE ENCORE UNE FOIS OBSERVÉE EN CHSLD

La Coalition pour la dignité des aînés a pris connaissance avec consternation de situations inacceptables qui se produisent encore dans certains CHSLD et a revendiqué la création d'un poste de Protecteur des aînés.

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022

## CHANTIER DU TUNNEL LAFONTAINE – LES PERSONNES ÂÎNÉES DANS L'ANGLE MORT

### LA COALITION POUR LA DIGNITÉ DES ÂÎNÉS SOUHAITE UN PLAN ATTÉNUATEUR CLAIR

Au jour 2 de la fermeture partielle du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine en raison de travaux de réfection majeurs, la Coalition pour la dignité des aînés s'est dite fort préoccupée par l'absence de plan atténuateur qui assurerait l'accessibilité des transports pour les personnes âgées, notamment afin qu'elles demeurent en mesure de se rendre à leurs rendez-vous médicaux.

20 NOVEMBRE 2022

## DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ POUR UNE FIN DE VIE DANS LA DIGNITÉ

Dans une lettre ouverte, Lise Lapointe, présidente de l'AREQ, a réagi aux multiples défaillances des résidences privées pour aînés qui ont fait les manchettes dans les dernières semaines.

Parue dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*, cette lettre ouverte remet en question la place du privé dans les soins aux personnes en situation de vulnérabilité.



20 OCTOBRE 2022

## L'AREQ SALUE LA NOMINATION DE SONIA BÉLANGER À TITRE DE NOUVELLE MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA SANTÉ ET AUX ÂÎNÉS ET LUI PRÉSENTE SES PRIORITÉS

L'AREQ a tenu à saluer la nomination de la nouvelle ministre responsable déléguée à la Santé et aux Aînés, Sonia Bélanger.



# La Journée internationale des hommes dans la région Mauricie-Centre-du-Québec

GILBERT LAHAYE

Mauricie-Centre-du-Québec (04) Cap-de-la-Madeleine (G)

Le 17 novembre 2022 s'est tenue notre activité de la Journée internationale des hommes. Pour cet événement, nous avons invité un de nos membres du secteur Shawinigan, Jean-Pierre Jolivet, à nous livrer la recette qui lui a permis de réussir à « être ce que je veux être » dans sa carrière de ministre, de père, de grand-père, d'époux et de bénévole.

Très actif depuis 2001, date de sa retraite du gouvernement après six mandats et 25 années à différents postes gouvernementaux, M. Jolivet nous a livré un historique de toutes ces années sans oublier de souligner la part incommensurable de son épouse Nicole, qui l'appuie encore de façon indéfectible depuis 58 ans.



## VOUS PRÉVOYEZ DÉMÉNAGER BIENTÔT OU C'EST DÉJÀ FAIT ?

Merci de bien vouloir nous aviser de votre nouvelle adresse.

- Dans la section « Nous joindre » sur notre site [areq.lacsq.org](http://areq.lacsq.org)
- Par courriel à [info@areq.lacsq.org](mailto:info@areq.lacsq.org)
- Par téléphone au 1-800-663-2408





# Message aux membres

En vertu de l'article 14.04 des statuts et règlements, le président ou la présidente de votre région vous convoque à l'Assemblée générale régionale, qui se tiendra aux dates et aux endroits indiqués ci-dessous.

## BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE-LES ÎLES- CÔTE-NORD (R01)

**4 MAI 2023**

Salle Colombien  
1385, boulevard Jacques Cartier  
Mont-Joli (Québec) G5H 2T8  
418 775-5709  
Accueil : 9 h  
Début : 9 h 45

## SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN (R02)

**10 MAI 2023**

Centre de villégiature  
DAM-EN-TERRE  
Salle François Larochelle  
1385, chemin de la Marina  
Alma (Québec) G8B 5W1  
418 668-3016  
Inscription : 9 h  
Début : 9 h 30

## QUÉBEC-CHAUDIÈRE- APPALACHES (R03)

**5 MAI 2023**

L'Hôtel Québec  
3115, avenue des Hôtels  
Québec (Québec) G1W 3Z6  
418 658-5120  
Inscription : 9 h  
Début : 9 h 30

## MAURICIE-CENTRE- DU-QUÉBEC (R04)

**12 MAI 2023**

Salle paroissiale  
3991, Mgr Béliveau  
Notre-Dame-du-Mont-Carmel  
(Québec) G0X 3J0  
819 374-4441  
Accueil : 8 h 45  
AGR de la FLG  
AGR de l'AREQ : 9 h 45

## ESTRIE (R05)

**9 MAI 2023**

Complexe funéraire Steve L. Elkas  
4230, rue Bertrand Fabi  
Sherbrooke (Québec) J1N 1X6  
819 574-1992  
Inscription : 8 h 45  
Début : 9 h 15

## ILE DE MONTRÉAL (R06)

**25 MAI 2023**

Château Classique  
6010, boul. des Grandes-Prairies  
Saint-Léonard (Québec) H1P 1A5  
514 327-7023  
Inscription : 8 h 30  
Début : 9 h 30

## OUTAOUAIS (R07)

**2 MAI 2023**

Club de Golf Tecumseh  
475, Saint-Louis  
Gatineau (Québec) J8P 8B6  
819 663-4460  
Inscription : 9 h  
Début : 9 h 30

## ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (R08)

**26 AVRIL 2023**

Le Noranda Hôtel & Spa  
41, 6<sup>e</sup> Rue  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1Y8  
819 762-2341, poste 7720  
800 567-7777  
Inscription : 9 h 30  
Début : 10 h

## MONTÉRÉGIE (R09)

**3 MAI 2022**

Club de golf Le Parcours du Cerf  
2500, boul.  
Fernand-Lafontaine  
Longueuil (Québec) J4N 1M5  
450 468-1142  
Inscription : 9 h  
Début : 9 h 30

## LAVAL-LAURENTIDES- LANAUDIÈRE (R10)

**11 MAI 2023**

Hôtel Best Western  
420, Mgr Dubois  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3L8  
450 438-1155  
Inscription : 8 h 45  
Début : 9 h 30





# Bonne retraite, Nancy et Ginette!

DOMINIC PROVOST  
Directeur général

Deux employées de l'AREQ ont annoncé leur retraite au cours des derniers mois, après de belles carrières et chacune une dizaine d'années de loyaux services au sein de l'Association.

## NANCY MILLER



Nancy occupait la fonction de secrétaire d'instances depuis 2013. À ce titre, elle accompagnait les élus de l'AREQ lors de leurs délibérations au conseil exécutif, au conseil d'administration, au conseil national et au Congrès. Au fil des échanges, elle devait noter les éléments importants et les décisions pour les consigner au procès-verbal, ce qui requiert une grande capacité d'écoute et un bon esprit de synthèse, deux qualités que possède Nancy.

Nancy a aussi été appelée à donner des formations en secrétariat pour accompagner les secteurs et les régions. Elle a même agi comme présidente de débats et comme déléguée syndicale.

Discrète mais affirmée, ricaneuse, pince-sans-rire, réfléchie. Voilà autant de termes qui qualifient Nancy et qui nous l'ont rendue attachante et précieuse, autant du point de vue professionnel que personnel, durant ces neuf dernières années.

Nous lui souhaitons une retraite heureuse et épanouie, alternant entre la vie paisible au bord du fleuve pour y accueillir ses enfants et petits-enfants et celle de découvertes sur les routes en VR avec son conjoint, lui aussi retraité.

## GINETTE PLAMONDON



Ginette était conseillère aux dossiers sociopolitiques et à la condition des femmes depuis 2012. Au fil des ans, elle est devenue une référence sur des sujets comme la défense du système public de santé, l'hébergement en résidence, les proches aidants, l'aide médicale à mourir, et j'en passe. Elle a aussi développé des outils et des conférences concernant les stéréotypes et l'âgisme envers les femmes aînées.

Elle a ajouté une corde à son arc en étant présidente de débats, à l'AREQ et à la CSQ. Elle s'y est montrée habile à diriger les travaux avec rigueur et doigté.

Ginette était une conseillère et une chercheuse rigoureuse, dotée d'un sens critique aiguisé et d'une capacité d'analyse remarquable. Elle possède également de grandes qualités de communicatrice.

Cette nouvelle retraitée aura tout le temps désiré pour se consacrer au jardinage et à la vie en nature, qu'elle affectionne. Nous lui souhaitons également de très beaux moments avec son conjoint et ses enfants, sans doute aussi quelques projets pour continuer de mettre ses valeurs sociales à contribution.



# Plan d'action national : c'est déjà l'heure des bilans

**DOMINIC PROVOST**  
Directeur général

Le plan d'action national de l'AREQ a été adopté il y a moins de deux ans. Pourtant, à l'approche du Congrès de l'Association, nous sommes déjà à l'heure des bilans. C'est dans cet esprit que nous vous offrons un condensé chiffré de petites et grandes actions qui s'inscrivent dans la mission et les orientations de l'Association.

**800**

C'est le nombre approximatif de visionnements de la conférence organisée par l'AREQ dans le cadre du Jour de la Terre 2022. La conférence a été donnée par Jérôme Dupras, chercheur universitaire et bassiste du groupe Les Cowboys fringants, sous le thème Arbres, science et rock'n'roll.

**500 \$**

C'est le montant de chacune des trois bourses remises par l'AREQ à du personnel de l'éducation dans le cadre des compétitions du Réseau Technoscience, dont les fameuses Expo-sciences.

**5618**

C'est le nombre de personnes qui ont signé la pétition demandant au gouvernement d'assurer le respect des droits des locataires des RPA contre les hausses abusives de loyer, l'éviction ou les pertes de services. L'AREQ a diffusé la pétition dans ses outils de communication, site Web, Facebook, infolettre.

**90**

C'est le nombre d'organisations de la société civile, d'élus et d'experts qui ont participé aux états généraux de la Coalition pour la dignité des aînés, dont l'AREQ est l'une des instigatrices, le 3 mai 2022. Au terme de cette journée, une déclaration commune a été adoptée, identifiant comme priorité l'amélioration des soins à domicile.

**500**

C'est le nombre d'établissements visés (RPA et CHSLD) dans le cadre du déploiement du projet Liratoutâge, partout au Québec!, au cours des trois prochaines années. Une coordonnatrice a été embauchée par l'AREQ pour réaliser le projet, de concert avec sa fondatrice Godelieve DeKoninck.

**86 %**

C'est le pourcentage des personnes de 65 ans et plus qui habitent dans leur domicile. Ce chiffre est tiré d'un document de consultation de la Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE), qui a été chargée par le gouvernement d'évaluer l'offre de services de soutien à domicile. La présidente de l'AREQ a rencontré la CSBE pour lui faire part de nos attentes.



**2139**

C'est le nombre de personnes qui ont répondu au sondage de l'AREQ portant sur les actions à entreprendre, dans le dossier de l'indexation des rentes. Le sondage était accompagné d'un dossier dans le numéro de l'été 2022 du magazine *Quoi de neuf*.

**19**

C'est le nombre d'associations, dont l'AREQ, qui ont uni leurs efforts au sein de l'Alliance pour la sécurité financière à la retraite (ASFR). L'ASFR a pour mission de promouvoir la sécurité financière des bénéficiaires des régimes à prestations déterminées, publics ou privés, en se basant sur le concept que les promesses contractuelles faites aux retraités doivent être pleinement tenues leur vie durant.

**55+**

L'AREQ a établi un partenariat avec 55+ YOGA pour offrir des tarifs privilégiés à ses membres pour des cours et des séances de yoga. Des webinaires sont aussi offerts à nos membres.

**4**

C'est le nombre de partis politiques qui ont participé au débat électoral de la Coalition pour la dignité des aînés, le 6 septembre 2022. Tous les partis politiques ont répondu positivement à notre appel, sauf le Parti conservateur. Le débat a porté sur quatre thèmes : santé, finances, droits des personnes aînées et participation citoyenne.

**60 000**

L'AREQ a officiellement accueilli sa 60 000<sup>e</sup> membre le 29 septembre 2022. L'heureuse élue est Chantal Voyer, une enseignante retraitée de la Côte-Nord.

**2 X 2000 \$**

Ce sont les montants des soutiens financiers accordés par l'AREQ à la suite de deux désastres naturels, soit l'ouragan Fiona, qui a dévasté les Îles-de-la-Madeleine, et les glissements de terrain survenus à La Baie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces sommes ont été puisées à même le Fonds de solidarité.

**23**

C'est le nombre de recommandations de la coroner Géhane Kamel à la suite de son rapport d'enquête sur le décès de personnes en résidences pour aînés durant la pandémie de COVID-19. L'AREQ a enjoint au gouvernement de donner suite aux 23 recommandations apportées par la coroner pour éviter que ce rapport finisse tabletté.

**7600**

C'est le nombre de visionnements de la capsule vidéo qui explique l'élargissement de l'accès au régime d'assurance complémentaire ASSUREQ. Rappelons qu'ASSUREQ accueille maintenant les personnes qui avaient « raté le bateau » lors de leur prise de retraite et n'avaient pas adhéré au régime, par omission ou par manque d'information.

**PL 38**

C'est le numéro du projet de loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives. Ce projet de loi vient élargir l'accès aux personnes touchées par des maladies neurodégénératives, en plus de permettre les demandes anticipées. L'AREQ a accueilli favorablement ce projet de loi et a demandé à être entendue en commission parlementaire pour y faire valoir le point de vue de ses membres et de son groupe de travail formé sur la question.



TÉMOIGNAGE

# Bien soutenir les aînés de tous horizons

**NORMAND BOURGEOIS**

Québec-Chaudière-Appalaches (03) secteur Cap-Diamant (A)

Promouvoir l'inclusion sociale de toutes les personnes âgées, voilà un idéal qui prend forme ici et là dans la région de Québec. Les réalisations suivantes en témoignent.

L'Initiative pour l'inclusion sociale des personnes âgées encadre plusieurs interventions dans la communauté métropolitaine de Québec. Certaines rejoignent des personnes âgées de milieux défavorisés, d'autres s'adressent à des personnes âgées anglophones (le projet EngAging in Community) ou encore à des personnes âgées autochtones (le projet Innishun).

Parallèlement à ces réalisations, le Carrefour d'action interculturelle s'est associé à l'organisme Contact aînés afin d'offrir un accompagnement individuel aux personnes âgées immigrantes de la ville de Québec. Des activités sociales sont aussi organisées à leur intention.

La Compagnie des jeunes retraités du Plateau a fait équipe avec le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale dans le but de développer un guide pratique à l'intention des organisations pour aînés qui souhaitent inclure dans leurs activités «[...] des personnes ayant

des incapacités ou des limitations, qu'elles soient sensorielles, motrices, langagières ou cognitives». De plus, ces organismes ont lancé une formation en ligne sur cet enjeu au mois de novembre 2022.

La région bénéficie aussi des services d'organismes nationaux comme La Fondation Émergence. Celle-ci vient en aide aux personnes âgées LGBTQ+, et ce, grâce à des programmes comme Pour que vieillir soit gai, qui fait la promotion de milieux aînés inclusifs (dans les RPA par exemple). Notons au passage que l'AREQ adhère à la Charte de la bientraitance envers les personnes âgées lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans élaborée par la Fondation Émergence. Celle-ci collabore ponctuellement avec l'AREQ Québec-Chaudière-Appalaches.

La pandémie l'a démontré, l'âgisme est bien présent dans notre société. S'il est vrai que des personnes âgées subissent des préjudices à cause de leur âge, plusieurs d'entre elles en subissent aussi pour d'autres raisons, ce qui mène à un « cumul de discriminations ».

D'où l'importance de soutenir et de multiplier les démarches comme celles présentées ici, qui montrent la voie à suivre pour que l'inclusion sociale des personnes âgées de la diversité devienne réalité.



# Paule Desgroseilliers : volontaire globe-trotter

**HÉLÈNE BOUCHER**  
Conseillère  
en communication  
à la Fondation  
Paul Gérin-Lajoie

Après une carrière en éducation principalement menée en Colombie Britannique, Paule Desgroseilliers a décidé de poursuivre sa trajectoire d'enseignante en devenant volontaire dans de nombreux pays. C'est en Guinée qu'elle s'est envolée en janvier 2023. Portrait d'une retraitée dont le bénévolat est devenu une façon de redonner au suivant.



Paule Desgroseilliers a d'abord œuvré dans des programmes fédéraux de promotion des langues officielles en Colombie-Britannique et s'est impliquée à la Fédération des parents francophones pour obtenir l'éducation en français. Son plus noble combat, elle l'a mené pour la promotion du français comme langue officielle en régions anglophones, et ce, dès 1973.

Ayant eu la piqure pour l'enseignement, maîtrise en main, elle entreprend une seconde carrière en immersion française et à la formation des maîtres, qu'elle mènera avec un sens de l'engagement au sein de divers comités professionnels.

En 2012, la fière Franco-canadienne revient au Québec et s'intègre comme bénévole auprès de Toujours ensemble, un organisme qui offre du soutien scolaire, personnel et social aux jeunes de l'arrondissement de Verdun, à Montréal.

Depuis quelques années, l'avenue de la coopération internationale la comble par sa formule d'accompagnement de corps enseignants. Prête à endosser un quatrième mandat de volontaire pour le Programme CLÉ – Compétences, Leadership, Éducation – elle s'est envolée vers Conakry, capitale

de la Guinée, en janvier 2023, pour quatre mois. Son mandat est d'accompagner l'Institut national de recherche et d'action pédagogique et le ministère de l'Enseignement préuniversitaire et de l'Alphabétisation dans l'implantation de la nouvelle politique en éducation. En somme, elle apporte son appui à titre de conseillère pédagogique au personnel en éducation dans la mise en œuvre de programmes selon l'approche par compétences. Un mandat intensif qui l'enthousiasme.

En entrevue, Paule Desgroseilliers revient sur les traces de ses précédentes expériences en Haïti, en 2016, et au Bénin à deux reprises, en 2018 et 2019. De beaux souvenirs la submergent. Là-bas, elle a découvert une perception des aînés différente de celle qui prévaut au Québec. « Les jeunes étaient surpris de me voir, car peu de femmes professionnelles aînées travaillent dans leur pays. J'adorais les voir accourir pour transporter mes sacs. Leur respect était admirable... », conclut-elle, tout sourire.

Une belle invitation à tous ceux et celles qui rêvent de parcourir le monde tout en poursuivant l'œuvre de leur vie, l'enseignement. Pour plus d'information sur le Programme CLÉ ou pour vous lancer dans l'aventure, visitez le [pcvcl.ca](http://pcvcl.ca).



# Je me souviens... vraiment ?

JACQUES BOUCHER

Comité national de la retraite

Printemps 1983. Les syndiqués de l'État se remettent avec peine du traumatisme causé par l'imposition de leurs conditions de travail sur fond de crise économique majeure.

## COMMENT DIABLE EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?

Pour comprendre, il nous faut remonter jusqu'à la naissance du premier Front commun intersyndical, en 1972, le début d'une décennie de gains syndicaux forts significatifs.

### 1972

- Obtention du salaire minimal de 100 \$ par semaine
- Apparition d'une clause d'indexation des salaires au coût de la vie
- **Création du RREGOP**

### 1975

- Assurance salaire de 2 ans pour invalidité
- Congés de maternité sans solde avec retour sans perte de droits
- Sécurité d'emploi au 3e contrat
- Jusqu'à 48,4 % d'augmentation salariale sur 4 ans

### 1979

- Inclusion de dispositions anti-briseurs de grève à la loi du travail
- Maintien de l'indexation des salaires
- Obtention de congés de maternité de 20 semaines

## PUIS, CATASTROPHE, LE CIEL NOUS TOMBE SUR LA TÊTE !

Automne 1981. Le Québec vit une crise économique majeure à laquelle s'ajoute une crise des finances publiques.

- Le taux de chômage atteint 16 %.
- Les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires grimpent jusqu'à 21,5 %.
- Le taux d'inflation affiche 13 %.
- Le gouvernement du Québec prétend avoir un manque à gagner de 700 millions.

C'est dans ce décor que débute « la non-négociation entre l'État patron et ses salariés syndiqués des secteurs public et parapublic ».

Le 15 avril 1982, le gouvernement convie ses salariés à renoncer volontairement aux hausses prévues pour les 6 derniers mois de leur convention collective, en menaçant de supprimer 17 430 postes et de geler leur salaire. Les syndiqués refusent et proposent plutôt une réouverture des conventions afin de conclure une nouvelle entente d'une durée de 3 ans.

Le gouvernement fait la sourde oreille jusqu'à ce que, en juin 1982, René Lévesque annonce qu'il respectera la hausse prévue pour les 6 derniers mois de la convention, mais qu'il imposera une coupure de 20 % des salaires pour les trois premiers mois de 1983; c'est le projet de loi 70, qui impose aussi un gel d'échelons pour une période d'une année.



Le même jour, il présente deux autres projets de loi :

- Loi 68 – Modifie la formule d'indexation des rentes et fait passer les cotisations au régime de retraite de 60 % employeur et 40 % employés à 50-50.
- Loi 72 – Crée le Conseil des services essentiels, qui dispose de pouvoirs accrus en cas de conflit de travail dans les services de santé et des affaires sociales.

En septembre 1982, le gouvernement du Québec dépose des offres comportant un gel salarial pour 1983 et de faibles augmentations de salaire pour les années 1984 et 1985. En réponse, le Front commun demande des hausses annuelles de traitement de 12,6 %, 11,9 % et 10,6 %.

Labîme devient infranchissable, et c'est finalement **la loi 105 qui fixera, par décret, les conditions de travail** jusqu'au 31 décembre 1985.

## CE QU'IL EST IMPORTANT DE RETENIR

**En 1982-83, il n'y a pas eu de négociation entre le gouvernement et le Front commun.**

Le gouvernement de l'époque a plutôt recours à **des lois spéciales**, pour venir à bout de la combativité syndicale :

- Lois 68, 70 et 72
- Loi 105 : décret tenant lieu de convention collective pour les 320 000 employés syndiqués des secteurs public et parapublic
- Loi 111 avec sa kyrielle de sanctions pour forcer le retour au travail des enseignants

En 1983, le gouvernement a tout de même fini par reculer sur deux points majeurs : la sécurité d'emploi et la tâche des enseignants.

Il a aussi consenti :

- Le congé sabbatique à traitement différé
- La rémunération à 100 % des MED
- Et des augmentations salariales subséquentes de 3,05 % (1984) et 2,26 % (1985)

Aujourd'hui, le souvenir de ces événements s'est estompé et seule demeure **la modification unilatérale de la formule d'indexation de nos rentes pour les années 1982 à 1999.**

Dans les rondes de négociations qui suivirent, plusieurs améliorations ont été obtenues au chapitre des conditions de travail, dont les salaires. De nombreuses modifications ont aussi été apportées au RREGOP :

- Accès au régime de retraite pour les précaires
- Différents congés crédités sans frais (maternité et invalidité)
- Modifications aux critères de rachat d'années de congé
- Programmes de départs volontaires
- Conditions de départ à la retraite sans pénalité
- Indexation IPC moins 3 %, minimum 50 %

Ces améliorations au RREGOP coïncident toutefois avec des surplus à la caisse des participants. **L'AREQ, de son côté, continue depuis 1985 à réclamer la révision de la formule d'indexation des rentes selon l'IPC**, et des solutions en ce sens sont toujours en discussion à diverses tribunes.

# Crédits d'impôt au provincial

MARTINE FAUCHER

Conseillère à la planification et à l'analyse financière



La période de production des déclarations de revenus est arrivée et, comme les années passées, *Quoi de neuf* présente sommairement les principaux crédits d'impôt remboursables ou non remboursables que vous pouvez demander si vous remplissez les conditions d'admissibilité, incluant les principaux changements de 2022. Pour le détail des critères d'admissibilité, veuillez vous référer aux documents officiels de Revenu Québec.

## CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES\*

### Solidarité (guide p. 12, annexe D)

Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit d'impôt remboursable qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu. Il est formé de 3 composantes, soit le logement, la TVQ et la résidence sur le territoire d'un village nordique. Il n'est pas nécessaire d'être admissible à toutes les composantes pour recevoir ce crédit.

Il est calculé selon votre situation au 31 décembre de l'année précédente. Ainsi, pour la période de versement de **juillet 2023 à juin 2024**, le crédit d'impôt pour solidarité est calculé selon votre situation au **31 décembre 2022**.

Pour recevoir ce crédit d'impôt, vous devez remplir toutes les conditions qui s'y rattachent et en faire la demande (annexe D) lors de la production de votre déclaration de revenus. Si vous aviez un conjoint et qu'il habitait avec vous, un seul de vous deux doit remplir l'annexe D. Si vous avez omis de le faire pour une année précédente, notez que vous avez quatre (4) ans pour réclamer ce crédit.

### Maintien à domicile des aînés (ligne 458, annexe J)

Si vous avez 70 ans ou plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile.

- Le crédit d'impôt est égal à 36 % de vos dépenses admissibles et peut être réduit en fonction de votre revenu familial.
- Si aviez un conjoint au 31 décembre 2022 et qu'il est admissible, une seule personne peut faire la demande pour votre couple.
- Les dépenses admissibles sont en fonction de votre situation et de votre type d'habitation.

**NOUVEAU** Si vous habitez dans un immeuble à logements (autre qu'une RPA), le loyer maximum est passé de 600 \$ à 1200 \$ par mois.

Pour demander ce crédit d'impôt, vous devez compléter l'annexe J lors de la production de votre déclaration de revenus. Si vous remplissez les conditions d'admissibilité, vous pouvez également faire une demande de versements anticipés.

\* Attention : vous ne pouvez réclamer les dépenses liées à des services qui vous ont été rendus par une personne (ou son conjoint) qui demande à votre égard le crédit d'impôt pour personne aidante.



### Frais médicaux (ligne 462, point 1)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- votre revenu de travail est égal ou supérieur au montant minimal établi pour cette année;
- vous avez demandé, dans votre déclaration de revenus, un montant pour frais médicaux ou la déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée.

### Personne aidante (ligne 462, point 2 et annexe H)

Le crédit d'impôt pour personne aidante comporte 2 volets.

- Premier volet : toute personne aidant une personne de 18 ans ou plus qui est atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et qui, selon l'attestation d'un professionnel de la santé (formulaire à joindre), a besoin d'assistance pour accomplir une activité courante de la vie quotidienne.

Le crédit s'applique, que le demandant cohabite ou non avec la personne aidée.

- Deuxième volet : toute personne aidant un proche qui est âgé de 70 ans ou plus et avec lequel elle cohabite (autre que son conjoint).

Pour avoir droit au crédit, vous devez respecter certaines conditions (voir détails dans le guide), dont celles-ci :

- vous n'avez reçu aucune rémunération pour l'aide que vous avez fournie;
- aucune personne, sauf votre conjoint, n'inscrit à votre égard dans sa déclaration un montant pour personne à charge ou un montant pour frais médicaux.

Le crédit peut atteindre 1 299 \$ ou 2 598 \$ (premier volet avec cohabitation).

- La période d'aide ou de cohabitation a duré au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours pendant l'année 2022.

- La cohabitation a eu lieu dans une habitation dont vous ou la personne aidée (ou votre conjoint ou le conjoint de la personne aidée, s'il habitait avec vous) étiez propriétaires, copropriétaires, locataires, colocataires ou sous-locataires (RPA et CHSLD non admissibles).
- Le crédit peut être partagé entre plusieurs personnes aidantes si chacune d'elle a cohabité ou soutenu la personne aidée pendant une période d'au moins 90 jours en 2022, pour un total de 365 jours consécutifs (dont au moins 183 jours en 2022) pour l'ensemble des personnes aidantes.

### Services de relève

Vous pouvez demander un montant additionnel pouvant atteindre 1 560 \$ si vous avez payé pour obtenir des services spécialisés (1) de relève pour les soins, la garde et la surveillance de la personne aidée admissible qui a une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et avec qui vous avez cohabité.

(1) La personne qui vous fournit ces services doit détenir un diplôme reconnu. (Voir guide)

### Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie (ligne 462, point 24 et annexe B)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable pour 2022, si :

- vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2022;
- vous ou votre conjoint avez engagé des frais :
  - soit pour acheter, louer ou faire installer des biens admissibles en vue de maintenir votre autonomie dans votre lieu de résidence (les premiers 250 \$ ne sont pas admissibles)
    - voir le guide pour la liste des biens admissibles,
  - soit pour payer un séjour (max. de 60 jours) dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.

Le crédit est égal à 20 % des frais admissibles. Ces derniers ne doivent pas avoir servi à demander un autre crédit d'impôt (ex. : médicaments ou maintien à domicile).



## Activités des aînés (ligne 462, point 28)

Dernière année pour ce crédit

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour activités des aînés si :

- vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2022 et que votre revenu (ligne 275 de votre déclaration) ne dépasse pas 44 630 \$;
- vous ou votre conjoint avez payé en 2022 des frais pour votre inscription à un programme d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives d'une durée d'au moins huit semaines consécutives (hebdomadaire) ou cinq jours consécutifs.

Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit au crédit et pour lequel vous détenez un reçu. Le crédit d'impôt maximal est de 40 \$.

## Soutien aux aînés (ligne 463, formulaire TP-1029.SA)

**BONIFIÉ !**

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour soutien aux aînés si vous ou votre conjoint :

- aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2022;
- votre revenu familial (ligne 275 de votre déclaration) ne dépassait pas 64 195 \$ ou 119 350 \$ si vous aviez un conjoint admissible (79 350 \$ si seulement un de vous deux a 70 ans).
- Si votre conjoint est admissible, vous pouvez choisir de vous partager le crédit.

Le montant du crédit d'impôt peut atteindre 2 000 \$ si vous n'aviez pas de conjoint, ou 4 000 \$ si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2022 et que vous avez tous les deux 70 ans.

Revenu Québec calculera pour vous le montant du crédit d'impôt auquel vous pourriez avoir droit même si vous ne le demandez pas lors de la production de votre déclaration de revenus.

## CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES\*\*

### Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite (ligne 361, annexe B)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous ou votre conjoint au 31 décembre êtes nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1958;
- vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez seul pendant toute l'année visée par la demande (ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou avec votre ou vos enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants majeurs poursuivant des études à temps plein);
- vous ou votre conjoint au 31 décembre avez reçu un revenu de retraite admissible (ou votre conjoint vous a transféré une partie de son revenu de retraite admissible).

### Frais médicaux (ligne 381)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé des frais médicaux qui dépassent 3 % de votre revenu net (ligne 275 de votre déclaration). Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, vous devez additionner à votre revenu net celui de votre conjoint. Consultez le guide pour la liste des frais admissibles.

Les frais médicaux doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs pour vous-même, votre conjoint ou une personne qui était à votre charge. Vous devez conserver vos reçus.



N'oubliez pas d'inclure la prime payée pour l'assurance maladie d'ASSUREQ (en lien avec les frais médicaux).

Attention : votre prime sera déjà inscrite si vous avez reçu un T4A et que vous utilisez l'option « préremplir ma déclaration ».

### → Période de 12 mois consécutifs

- Pour être admissibles au montant pour frais médicaux, les frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs que vous avez choisie et qui se termine dans l'année visée par la demande.
- Si la période que vous choisissez est différente de l'année civile, vous devez le mentionner dans votre déclaration. D'une année à l'autre, vous pouvez choisir la période la plus avantageuse pour vous, pourvu qu'elle ne chevauche pas une période choisie précédemment.

### → Cotisation payée au régime d'assurance médicaments

- Vous pouvez l'inclure dans le calcul de vos frais médicaux si la période que vous avez choisie comprend le 31 décembre de l'année pour laquelle la cotisation était payable.
- Par exemple, incluez la cotisation 2022 (annexe K) si le 31 décembre 2022 est compris dans la période de 12 mois consécutifs utilisée pour calculer le montant des frais médicaux. Si votre période comprend plutôt le 31 décembre 2021, incluez la cotisation payée pour 2021 si elle n'a pas encore été réclamée.

### Frais pour soins médicaux non offerts dans votre région (ligne 378)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé au cours de l'année d'imposition des frais de déplacement ou de déménagement afin d'obtenir des soins médicaux qui n'étaient pas offerts dans votre région (plus de 200 km).

Vous devez avoir payé ces frais pour vous-même, votre conjoint ou toute personne qui était à votre charge.

### Crédit d'impôt pour prolongation de carrière (ligne 391)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous aviez 60 ans ou plus au 31 décembre 2022 et que vous déclarez des revenus admissibles (d'emploi ou d'entreprise) d'un montant supérieur à 5 000 \$ pour l'année visée.



Le crédit maximum est de 1 650\$ si vous aviez 65 ans ou plus, et 1 500\$ si vous aviez de 60 à 64 ans.

La description sommaire des crédits d'impôt remboursables et non remboursables est tirée du Guide de la déclaration de revenus 2022 (TP-1) de Revenu Québec.

Vous les trouverez également sur Internet à la section des crédits d'impôt au <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/>.

## CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL

Quelques crédits d'impôt et déductions sont également disponibles dans votre déclaration de revenus fédérale.

Le guide de déclaration fédérale n'étant pas disponible au moment d'écrire ces lignes, nous vous invitons à le consulter sur le site de l'Agence du revenu du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications>.

\*Un crédit d'impôt remboursable est un montant qui peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer.

\*\*Un crédit d'impôt non remboursable, aussi appelé « crédit réduisant l'impôt à payer », est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer.

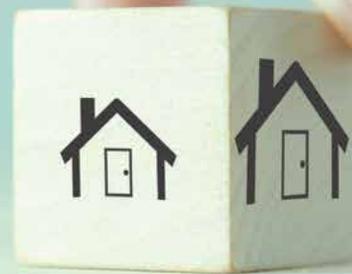


# Crise du logement et vieillissement : problèmes et solutions

**JULIEN SIMARD, PH. D.**

Chercheur postdoctoral

Département d'études urbaines et touristiques, UQAM



La crise du logement fait couler beaucoup d'encre au Québec depuis plusieurs années. Même si les taux d'inoccupation des logements locatifs fluctuent autour du fameux seuil de 3 % en fonction des différentes villes du Québec, cette crise n'est pas uniquement due à un manque d'offres, mais elle doit également se comprendre comme une crise d'abordabilité. Au printemps 2022, les 4 ½ au Québec étaient affichés au prix de 1316 \$ en moyenne sur le site d'annonces Kijiji<sup>1</sup>.

À mesure que s'approfondit cette crise multiforme, on remarque qu'une part de plus en plus importante de personnes âgées de 65 ans et plus éprouvent des difficultés à se loger dans la province, surtout lorsqu'il est temps de se trouver un nouveau logement.

Le Plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges, soit la politique-cadre québécoise en matière de vieillissement, stipule en effet que le but premier des interventions actuelles et futures en habitation doit être de « rendre les milieux de vie et les habitations adaptables, accessibles et sécuritaires pour les aînés ».

## ACCESSIBILITÉ ET ABORDABILITÉ

Quand on parle d'accessibilité, en études sur le logement, on peut évidemment évoquer l'accès physique au bâtiment, pour des personnes ayant des capacités différenciées, mais également ses caractéristiques financières. Or, de nombreuses personnes âgées se trouvent présentement en

situation de précarité résidentielle, qui résulte d'un continuum de situations rendant l'occupation du logement incertaine, inadéquate ou inabordable, la plus extrême étant l'expulsion.

Ainsi, dans le parc locatif privé traditionnel, plusieurs menaces pèsent sur les locataires âgés, surtout si ceux-ci ont des revenus faibles ou même moyens. Évidemment, les hausses abusives de loyer, soit au-delà des indicateurs publiés par le Tribunal administratif du logement (TAL), sont endémiques. Les expulsions passent souvent sous le radar des autorités et du public, à moins d'être médiatisées. Avec mes collègues, nous avons documenté des dizaines de cas de harcèlement, de pressions psychologiques, de destruction ou même de violence physique, de la part de propriétaires qui cherchent à relouer le logement occupé par une personne âgée au triple du prix, en effectuant quelques rénovations cosmétiques.



## LE CAS DES RPA

Cela dit, le parc locatif privé ne concerne pas seulement les appartements traditionnels, il englobe également le secteur des résidences privées pour aînés (RPA), qui hébergent environ 7 % des personnes âgées de 65 ans et plus au Québec. Ce secteur subit présentement des transformations majeures. On ne soulignera pas assez les déboires financiers du Groupe Sélection, qui n'a pas su résister aux dépenses somptuaires de son président. Résultat : les actifs de la société seront réduits de 75 %<sup>2</sup>. À terme, que se passera-t-il avec les logements acquis par d'autres investisseurs ? Seront-ils reconvertis ? Les loyers seront-ils augmentés ?

## LA SAGA DU MONT-CARMEL

En ce sens, la saga de la tentative de rénovation générale de la résidence Mont-Carmel, à Montréal, est assez emblématique des dynamiques qui peuvent se jouer à l'échelle du Québec. En effet, le nouveau propriétaire du bâtiment a voulu se débarrasser des locataires âgés pour convertir les logements en appartement luxueux sans se soucier de l'agrément

passé entre la RPA et le CIUSSS pour des places de soins. Le propriétaire a entrepris d'utiliser plusieurs tactiques (par exemple, détruire des salles communes) pour obtenir le départ des locataires, même pendant les procédures juridiques, qui sont d'ailleurs loin d'être terminées.

Bref, le doute plane sur les dynamiques en RPA, mais il ne semble pas y avoir de volonté politique de prévenir des situations similaires dans un futur proche.

## LA SITUATION PRÉCAIRE DES PROPRIÉTAIRES ÂGÉS

Il n'y a pas que les locataires du parc locatif privé qui peinent à se loger de manière adéquate, abordable, accessible et pérenne, sans vivre avec la peur de devoir quitter contre leur gré leur lieu de vie. Plusieurs propriétaires aux revenus limités ont du mal à absorber les hausses de taxes actuelles, particulièrement dans certaines villes régionales qui font l'expérience d'une forte croissance, comme Saint-Jérôme. L'inflation élevée n'aide pas, évidemment, car les revenus de retraite, –souvent stables– des personnes âgées ne sont pas suffisamment indexés.

À mesure que s'approfondit cette crise multiforme, on remarque qu'une part de plus en plus importante de personnes âgées de 65 ans et plus éprouvent des difficultés à se loger dans la province.



<sup>2</sup> <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-12-21/redressement-financier-de-groupe-selection/un-portefeuille-de-48-rpa-qui-fondra-des-trois-quarts.php>.





Le chauffage, l'électricité, l'essence, l'épicerie et les vêtements coûtent plus cher, sans compter l'entretien usuel de la maison.

Le chauffage, l'électricité, l'essence, l'épicerie et les vêtements coûtent plus cher, sans compter l'entretien usuel de la maison. Le crédit d'impôt pour aînés relatif à une hausse des taxes municipales est certes un outil intéressant, encore faut-il payer suffisamment d'impôt – mais n'avoir pas plus que 54 700 \$ de revenu familial – pour que la déduction soit intéressante en termes concrets. Cette spirale de coûts peut mener à une plus grande précarisation de certains propriétaires âgés.

## QUELLES SONT LES ALTERNATIVES ?

Certaines personnes pensent que les « Maisons des aînés » promises par la CAQ constituent en elles-mêmes une solution d'habitation. Or, elles visent simplement – et à grands frais – à renouveler une partie du parc immobilier des CHSLD, particulièrement vétuste. Les institutions de soins de longue durée, bien qu'on les désigne souvent comme des « milieux de vie », ne sont pas, à proprement parler, des logements, mais plutôt des espaces de soins actifs où la durée d'occupation, qui se termine généralement avec le décès de la personne, dure en moyenne une vingtaine de mois. Un peu plus de 3 % des personnes âgées de 65 ans et plus au Québec se retrouvent dans ces institutions de soins de longue durée.

Il en découle que toute solution pérenne aux problèmes de l'habitation vécus par les personnes âgées au Québec devra agir sur deux fronts simultanément :

- 1 réguler le marché immobilier de manière beaucoup plus affirmée qu'actuellement ;
- 2 développer rapidement des solutions d'habitation autour de modèles organisationnels et financiers collectivisés.

Réguler davantage le marché impliquerait de transformer les RPA au bord de la faillite en OBNL ou en coopératives, comme le propose Québec solidaire, mais aussi de restreindre encore davantage les reprises et les évictions en instaurant un moratoire complet à l'échelle du Québec.

Mentionnons que l'article 1959.1 du Code civil, introduit en juin 2016, qui protège théoriquement une partie des personnes âgées locataires de 70 ans et plus à faible revenu contre la reprise et l'éviction, est souvent invoqué pour affirmer que des protections contre les abus du marché sont en place. Sauf qu'une analyse complète de la jurisprudence a démontré que le nombre de reprises ou d'évictions ayant été réellement contrecarrées par cette mesure ne compte que quelques dizaines de cas depuis sa mise en œuvre.



C'est donc dire que cette loi, bien que nécessaire, est loin d'être suffisante pour protéger adéquatement le droit au maintien dans les lieux des personnes vieillissantes au Québec.

## DES SOLUTIONS POUR ET PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Concernant le deuxième point, soit de développer des solutions d'habitation autour de modèles organisationnels et financiers collectivisés, il ne faut pas oublier d'exercer une pression continue sur les divers paliers de gouvernement pour obtenir davantage de logements sociaux. Or, le financement du programme provincial qui finançait, entre autres, la construction d'OBNL d'habitation pour aînés - AccèsLogis - n'a pas été renouvelé par le gouvernement caquiste.

À moins d'un changement d'approche inattendu, il serait étonnant que les réponses aux enjeux identifiés dans ce texte viennent de Québec. D'où la très grande importance des projets locaux, communautaires et autogérés, faits de manière démocratique. On voit justement, dans plusieurs régions du Québec, des personnes âgées et des allié.e.s se regrouper pour faire vie commune, mettre sur pied des coopératives, gérer différentes habitations grâce à des fiducies foncières, bref, créer des alternatives concrètes et innovantes dans un contexte où les possibilités sont très limitées. Le Mouvement Habitats, par exemple, soutient en partie ces initiatives.

L'histoire du Québec nous a montré que des projets comme les CLSC - autrefois joyaux du réseau de la santé et des services sociaux, avant les diverses vagues d'austérité - se construisent à partir des communautés locales. Les solutions à la crise du logement affectant les personnes âgées devront suivre le même chemin.





# Le complotisme

## SOMMES-NOUS NOURRIS DE FAITS ALTERNATIFS ?

**MARIE MARSOLAIS**  
Comité national de l'action sociopolitique

Phénomène complexe que le complotisme, qui semble avoir surgi à l'arrivée de la pandémie de COVID-19. Il est vrai que les fausses nouvelles, les fameuses *fake news*, se sont bien installées dans les médias sociaux et n'ont fait qu'amplifier les discours alarmistes et les fausses informations. Mais les complots de toutes sortes existent depuis longtemps.

Il faut savoir que le complotisme désigne une vision du monde qui interprète les phénomènes sociaux à travers l'existence supposée de complots.

À travers l'histoire, l'idée que les événements surgissent à la suite de complots n'a rien de nouveau. Souvenons-nous, il n'y a pas si longtemps, de l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003, sur l'ordre du président Bush, dénonçant la présence supposée d'armes de destruction massive en Irak. Un fameux prétexte, n'est-ce pas, pour envahir le pays!

Les fausses nouvelles ne sont ni plus ni moins qu'une forme de manipulation des masses. La pandémie a exacerbé les discours des groupes extrémistes en amplifiant de fausses informations, entre autres sur le virus, dans le but de démontrer qu'il s'agissait d'un complot pharmaceutique.

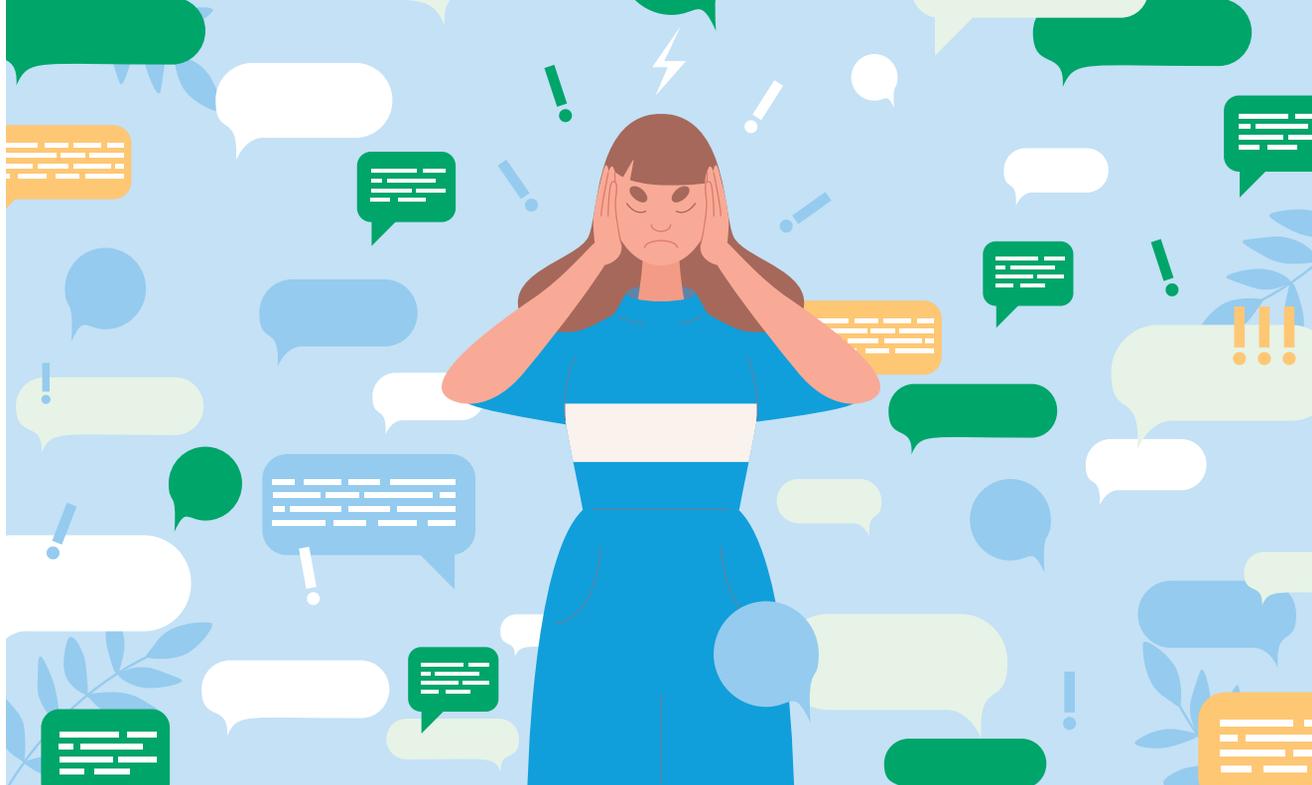


## QUE PEUT-ON Y FAIRE ?

Comment lutter contre les fausses nouvelles et comment fait-on pour y répondre sans radicaliser nos proches? Il faut savoir que les fausses nouvelles prennent racine dans nos émotions fortes (colère, indignation, tristesse, surprise). Le mieux est donc de revenir au calme pour les affronter, ce qui n'est pas facile.

Selon un sondage Ipsos, près de 9 personnes sur 10 ont avoué avoir été bernées par de fausses nouvelles durant ces années difficiles et perturbantes. Eh oui, nous avons été nourris de faits alternatifs! Pas facile de se démêler dans tout ça.

Il y a de fortes chances que nous ayons été en lien avec des personnes qui adhèrent à la théorie du complot. De quelle manière doit-on s'y prendre pour souligner à un proche qu'il partage de fausses informations? Ce n'est sûrement pas le moment pendant les soupers de famille! Il vaut mieux parler à la personne en privé. Le dialogue peut être difficile (discuter, ne pas affronter), n'oublions pas que ce sont des amis, des parents, des gens comme nous qui cherchent un sens aux événements.



Voici les questions à se poser pour détecter les *fake news*.

- Qui :** Qui a rédigé l'article ? Est-ce que ce média est une source crédible ? L'auteur est-il un expert réputé sur le sujet ?
- Quoi ?** Est-ce que l'article présente différents points de vue ? S'agit-il d'un texte d'opinion ? Est-ce que les sources sont fiables ?
- Quand ?** Est-ce que l'article est une re-publication ? Quand a-t-il été diffusé ? Est-ce que la date de publication est véridique ? La publication coïncide-t-elle avec un événement actuel ?
- Où ?** Toutes les plateformes ne se valent pas en termes de qualité de l'information. Certaines sources sont beaucoup plus crédibles que d'autres, il faut toujours rester vigilants.

L'un des principes fondamentaux de la pensée conspirationniste est que la vérité n'est jamais celle que l'on croit. Dès lors, l'idée selon laquelle on nous cache l'information et qu'on la manipule constitue une règle à la base de tout complot supposé.

L'adhésion au complotisme est complexe. Ce phénomène fait naître de nombreux préjugés et de nombreuses croyances, le plus souvent démentis par les études scientifiques.

Sur le plan individuel, il semble qu'il soit la combinaison de différents ingrédients : certains traits de personnalité et, plus largement, l'environnement social et le contexte politique.

La vision complotiste contribue à polariser la société et à éroder les fondements de la cohésion sociale.

Existe-t-il un lien entre l'éducation et le complotisme ? Si l'éducation fait partie des solutions, elle ne saurait être considérée comme un remède miracle. En gros, plus notre niveau d'éducation est élevé, moins on a de chance d'adhérer aux théories du complot.

### Suggestion de lecture

Marie-Ève Carignan et David Morin, *Mon frère est complotiste ; comment rétablir le lien et le dialogue social*, Éditions de L'Homme

### Références

Félix Cauchy Charest, conseiller en communication, CSQ

Marie-Ève Carignan, professeur à l'Université de Sherbrooke

David Morin, professeur à l'Université de Sherbrooke

Martin Geoffroy, professeur-chercheur et directeur du CEFIR (Centre d'éducation et de formation sur les intégrismes religieux, les idéologismes politiques et la radicalisation)



# 8 habitudes alimentaires à modifier

ISABELLE HUOT  
Dre en nutrition

Changer ses habitudes alimentaires est un défi difficile à relever pour plusieurs. Si la plupart des gens ont déjà délaissé les résolutions trop ambitieuses qu'ils ont prises en début d'année, il ne faut pas abandonner pour autant son souhait d'améliorer ses habitudes alimentaires. Mon conseil : changer une chose à la fois. Une fois l'objectif atteint, on peut s'attarder sur un autre objectif. Cap sur 8 comportements alimentaires que l'on gagne à modifier.

## 1 BOIRE BEAUCOUP DE CALORIES LIQUIDES

Les calories liquides ne soutiennent pas l'organisme comme les calories solides. Mieux vaut manger ses calories que de les boire. Pour changer cette habitude, il suffit de tenir un journal alimentaire et d'inscrire tout ce que l'on boit dans la journée (jus, lait au chocolat, chai latté du commerce, cafés aromatisés, etc.). On réalise vite que l'on consomme trop de calories et de sucre sans que cela contribue réellement à notre satiété.



## 2 SAUTER DES REPAS

En sautant un repas, on s'expose à des fringales qui nous feront manger davantage aux autres repas de la journée. Si la mode est au jeûne intermittent, ce type d'alimentation ne convient pas à tous et surtout pas à ceux qui ont des troubles de comportement alimentaire. En prime, sachant que la répartition des protéines en trois repas est importante pour éviter la fonte musculaire liée à l'âge, sauter un repas, et donc exclure de prendre des protéines à cette occasion, pourrait affecter sa masse musculaire.

## 3 MANGER APRÈS LE SOUPER PAR HABITUDE

C'est dans la journée que l'on devrait prendre des collations et non le soir. Or, c'est en soirée que les gens grignotent le plus. Il est essentiel de se poser la question : ai-je vraiment faim ou si j'ouvre le garde-manger par habitude ou pour répondre à une émotion (ennui, solitude, anxiété, etc.) ? Si la faim est bien présente, il est bien sûr tout à fait correct de prendre une collation, car la faim peut entraver l'endormissement.



#### 4 MANGER PEU DE LÉGUMES

Tous les professionnels de la santé s'entendent pour recommander la consommation d'au moins 5 légumes par jour (8 à 10, c'est encore mieux). Pourtant, ce groupe alimentaire fait cruellement défaut chez plusieurs Québécois, et à peine une personne sur deux se plie aux recommandations.

#### 5 MANGER DE LA VIANDE ROUGE PLUSIEURS FOIS PAR SEMAINE

Une consommation importante de viande rouge est associée à une augmentation du risque de cancer (notamment du côlon). Son contenu en gras saturés et la surcuisson pourraient expliquer cette corrélation. Les organismes de santé publique insistent sur le fait qu'on devrait restreindre notre consommation de viande rouge et considérablement limiter les charcuteries.

#### 6 NE PRENDRE QUE DES PRODUITS CÉRÉALIERS RAFFINÉS

Les produits céréaliers issus de farine raffinée (riz blanc, pain blanc, pâtes de blé, couscous, etc.) sont beaucoup moins nutritifs que ceux issus des grains entiers. En prime, ils sont moins riches en fibres et affichent un indice glycémique plus élevé. Cette année, progressivement, on remplace le blanc par du brun!

#### 7 PRENDRE DES COLLATIONS PEU NUTRITIVES

Vous avez une fringale l'après-midi et vous optez pour des friandises chocolatées, des bonbons, des croustilles ou encore des muffins du commerce? Prévoyez plutôt des collations nutritives que vous aurez pris le soin de rendre accessibles en tout temps : fruits (frais ou congelés), noix, graines, fromage, boules d'énergie et muffins maison, crudités, houmous, etc.

#### 8 NE PAS ÉCOUTER SA FAIM RÉELLE

Toujours terminer ses assiettes, se resservir une deuxième portion, prendre un dessert même si la faim n'est plus présente... voilà des comportements fréquents qui nuisent au maintien du poids. Pour un poids stable mais aussi une meilleure digestion, il faut apprendre à en laisser si le sentiment de satiété est présent.



### SOS MÉNopause : DES SOLUTIONS POUR VOUS

Bouffées de chaleur, gain de poids abdominal, perte de libido, problèmes cognitifs, etc., comptent parmi les nombreux symptômes de la ménopause. Pour aider les femmes durant cette période difficile, Isabelle Huot vient de lancer un livre en collaboration avec la Dre Lyne Desautels : *Mieux vivre la ménopause*. En plus du livre, Isabelle Huot, en collaboration avec Chantal Lacroix, a développé sur le Web un programme de 8 semaines d'accompagnement pour les femmes en ménopause, lequel regroupe 9 experts qui livrent leurs meilleurs conseils pour alléger les symptômes liés à la chute hormonale. Un programme qui fait du bien !



Pour découvrir le programme :  
[www.programmesosmenopause.com](http://www.programmesosmenopause.com).



# Droits des femmes : reculs et espoir

GINETTE PLAMONDON

Conseillère à la condition des femmes

Au fil des ans, les conditions de vie des Québécoises ont connu des avancées importantes. Cette progression ne s'est malheureusement pas produite partout sur la planète. Les derniers mois ont mis en lumière de graves reculs chez les Afghanes, mais aussi l'espoir des Iraniennes.

## RETOURS EN ARRIÈRE

En Afghanistan, depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021, les femmes ont vu leurs droits réduits graduellement : port obligatoire du hidjab, ségrégation des sexes dans les classes, interdiction de l'école secondaire, port obligatoire de la burqa et interdiction de s'éloigner de leur résidence sans être accompagnées d'un homme, défense d'aller dans un parc, un bain public et un gymnase. Cette spirale s'est poursuivie jusqu'à l'interdiction d'étudier à l'université pour toutes les femmes. Chacune de ces décisions constitue un pas en arrière pour les Afghanes, dont l'avenir s'assombrit.

« L'espoir nous a été enlevé. Ils ont enterré nos rêves. »

Étudiante afghane anonyme à l'AFP

## L'ESPOIR DES IRANIENNES

Pour les Iraniennes, la vie quotidienne est également marquée par d'importantes discriminations. Un événement a pourtant allumé une lueur d'espoir. Accusée de ne pas avoir porté son voile adéquatement, Mahsa Amini a été arrêtée le 13 septembre 2022 par la police de la moralité.



Conduite dans un centre de détention après avoir été battue par les agents, elle est décédée trois jours plus tard. Ce décès a mobilisé des milliers de femmes qui manifestent depuis, parfois au prix de leur vie, dans toutes les régions de la République islamique d'Iran.

Gohar Eshghi, une aînée de 80 ans, participe à cette résistance. Cette Iranienne croyante, qui a toujours porté le hidjab, a publié une vidéo où elle dénonce l'oppression de la police iranienne et retire publiquement son voile.



Gohar Eshghi retire son hidjab en signe de protestation.

Les femmes iraniennes et toutes celles, ainsi que tous ceux, qui soutiennent leur lutte sont des porteuses et porteurs d'espoir pour les Afghanes et toutes les femmes.



# Liratoutâge lance sa nouvelle plateforme en ligne

MAUDE TWEDDELL

Conseillère à la coordination du projet Liratoutâge

Vous le savez déjà, l'équipe de Liratoutâge travaille sans relâche au déploiement du projet Liratoutâge, partout au Québec! Ces efforts portent leurs fruits, et les demandes de résidences pour obtenir les services de bénévoles affluent des quatre coins de la province. Dans un souci d'accroître l'efficacité du processus de jumelage, une toute nouvelle plateforme en ligne, destinée autant aux personnes intéressées à se joindre à notre équipe de bénévoles-lecteurs qu'à celles qui en font déjà partie, a été lancée en novembre dernier.

Comment y accéder? C'est très simple.

- 1 Accéder au site [liratoutage.com](http://liratoutage.com).
- 2 Créer un compte en cliquant sur l'onglet « Je m'inscris! ».
- 3 Consulter la carte interactive en cliquant sur « Trouver une offre » et en inscrivant le code postal dans l'espace réservé à cette fin. La carte indique alors les milieux d'hébergement bénéficiant déjà du service et ceux en attente d'un bénévole.
- 4 Si un milieu semble intéressant, il suffit alors d'accéder à la fiche de la résidence et d'envoyer un message pour signifier son intérêt à y être jumelé.

Si aucune place n'est disponible près de chez vous, ce n'est qu'une question de temps avant que de nouvelles offres y soient ajoutées. La clé? Consulter la carte régulièrement.

Plus d'une centaine de bénévoles se sont déjà inscrits sur la plateforme, ce qui a permis de procéder à de nombreux nouveaux jumelages. Cette avancée

majeure permettra de combler plus rapidement les demandes reçues en plus de faciliter grandement le travail des responsables régionaux.

## ÇA BOUGE DANS LES RÉGIONS!

Plusieurs secteurs de l'AREQ donnent un vrai coup de main pour permettre aux personnes âgées de leur coin de pays de bénéficier des services de lecture à voix haute des bénévoles-lecteurs de Liratoutâge. Sans cette aide précieuse, il serait impensable d'assurer le déploiement de Liratoutâge, partout au Québec!

Comme Rivière-du-Nord, Hull-Aylmer et Joliette, vous aimeriez contribuer à l'implantation et à la pérennité de Liratoutâge près de chez vous?



Écrivez-nous à  
[liratoutage@areq.lacsq.org](mailto:liratoutage@areq.lacsq.org).





RENAUD TURCOTTE

Comité national du magazine *Quoi de neuf* et des communications

1 Julie est 3 fois plus âgée que Sophie. Il y a trois ans, Julie était 6 fois plus âgée que Sophie. Trouvez leur âge respectif. \_\_\_\_\_

2 Associez les mots de la colonne de gauche à leur définition dans la colonne de droite.

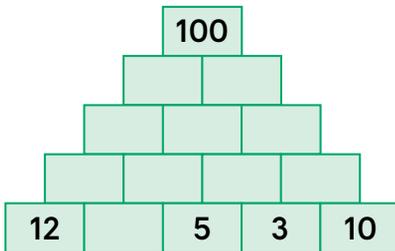
Mots

- a) Cabas \_\_\_\_\_
- b) Bourbe \_\_\_\_\_
- c) Caban \_\_\_\_\_
- d) Cabrer \_\_\_\_\_
- e) Cadrer \_\_\_\_\_
- f) Camper \_\_\_\_\_

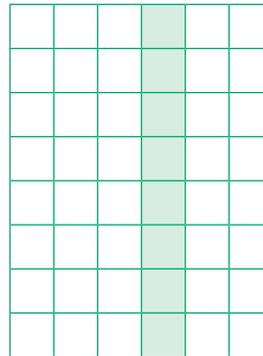
Définitions

- 1) Mettre en place
- 2) Écrire un récit très vivant
- 3) Grand sac
- 4) Vase, boue
- 5) Manteau court en usage dans la marine
- 6) Inciter une personne à se rebeller

3 Attribuez un nombre à chacune des briques ci-dessous. Cependant, le nombre apparaissant sur une brique doit être égal à la somme des nombres inscrits sur les deux briques placées directement sous cette dernière.



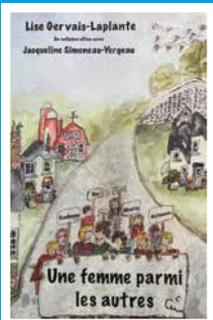
4 Complétez cette grille avec huit mots de six lettres. Pour y parvenir, une courte définition ou un synonyme est donné. De plus, les lettres de la 4<sup>e</sup> colonne forment le mot qui donne le nombre de milliers de membres de l'AREQ en octobre 2022.



- Répit, délai
- Habile
- Vase sacré
- Qui n'a pas de sexe
- Fruit comestible à peau jaune
- Légère différence entre deux choses
- Quitter un lieu
- Convenable, acceptable

Nos membres publient.

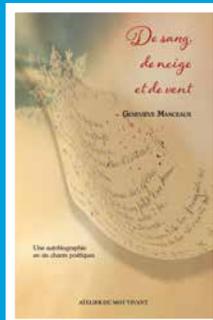
Pour en savoir plus à propos de ces publications ou encore pour faire connaître la vôtre, rendez-vous à [areq.lacsq.org/publication/nos-membres-publient/](http://areq.lacsq.org/publication/nos-membres-publient/).



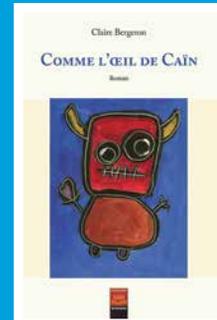
UNE FEMME PARMIL LES AUTRES  
Lise Gervais-Laplante



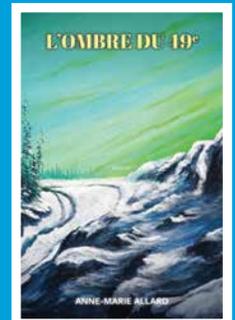
UN LIVRE POUR LES YEUX DU CŒUR  
Magda Farès



DE SANG, DE NEIGE ET DE VENT  
Geneviève Manceaux



COMME L'ŒIL DE CAÏN  
Claire Bergeron



L'OMBRE DU 49<sup>e</sup>  
Anne-Marie Allard

# Une relève pour assurer la vitalité de la FLG

**MICHEL HAGUETTE**

Bureau provincial de la FLG,  
Laval-Laurentides-Lanaudière

Trois régions administratives du Québec forment la région Laval-Laurentides-Lanaudière de la Fondation Laure-Gaudreault (FGL) : la première est reconnue comme urbaine, la seconde surtout comme rurale, à part le grand Saint-Jérôme, et la troisième comme urbaine au sud avec Terrebonne et Repentigny, et au nord comme rurale autour de Joliette.

Son bureau régional est composé des neuf responsables de secteur qui se partagent les fonctions d'officiers. Les substituts y assistent toujours pour préparer la relève et donner un coup de main au travail requis par la FGL régionale. La présidence régionale de l'AREQ y est toujours présente.

La collaboration avec le conseil régional de l'AREQ a toujours été excellente. C'est le conseil qui couvre les frais de salle et de repas des personnes présentes et les frais de transport des substituts, en ajoutant à cela une généreuse contribution.

Malgré les efforts des membres du bureau régional et du conseil régional de l'AREQ, les postes de substituts ne sont pas comblés dans chaque secteur. Il s'agit d'un défi que nous devons relever pour assurer la continuité des actions de la FGL. Avis, donc, aux intéressés. Il faut savoir que le bureau régional se réunit deux fois par année vers les 15 mars et 15 novembre, en personne si possible.

Voici les activités organisées dans la région pour lesquelles votre apport comme substitut serait grandement apprécié.

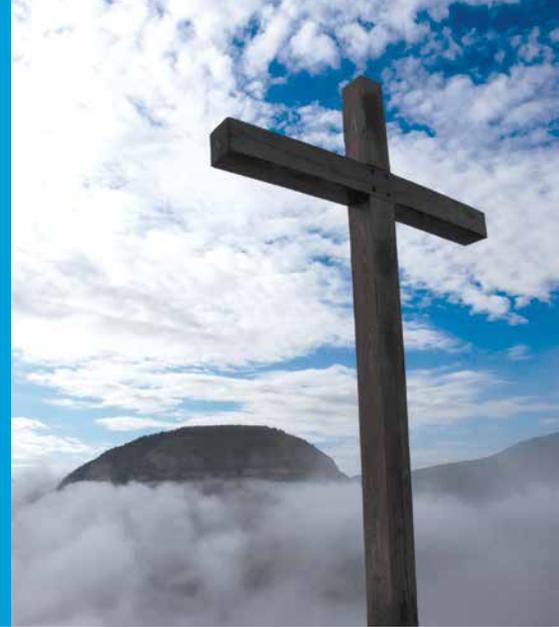
- Un tirage « moitié-moitié » a lieu pendant le dîner de l'assemblée générale annuelle régionale de l'AREQ;
- Des tirages de tableaux ont lieu pendant les fêtes de Noël;
- Des encans de livres ou d'objets sont organisés;
- Des cartes de condoléances au décès d'un membre avec un montant de don à ajouter sont offertes aux membres;
- Des responsables récoltent des dons ou déposent des enveloppes sur les tables pour une contribution volontaire à l'occasion de l'accueil des nouveaux, de la Fête de la rentrée, des assemblées générales, etc.;
- Des secteurs donnent une somme équivalant à 1 \$ par membre.

La Fondation remercie toutes les personnes qui assurent la vitalité de la FGL dans la région.



# Est-ce tout ce qu'il nous reste de culture religieuse?

LISE LABELLE | Secteur Ahuntsic-Ouest (06-N)



Dans ma dernière chronique, j'affirmais que protéger la langue française, c'était d'abord bien la parler en évitant les anglicismes et les phrases mal structurées et en utilisant le mot juste. Je terminais en écrivant que l'on devrait aussi bannir les sacres pour s'exprimer en français correct.

Depuis le début du troisième millénaire, un nombre important d'églises ont fermé leurs portes, faute de pratiquants. Certaines ont été transformées en édifices à condos, d'autres en centres communautaires et un certain nombre ont été démolies. Paradoxalement, les mots d'église émaillent toujours la langue parlée des Québécois, et le mot « tabarnac » pour exprimer la

colère et l'indignation détient le record du sacre le plus souvent utilisé. Ces trois syllabes retentissent dans l'oreille. Cependant, la langue française offre un vocabulaire riche pour exprimer toutes les émotions, incluant la colère et l'indignation.

Certains sacres deviennent des verbes que l'on conjugue à tous les temps comme « crisser ou se crisser de », « câlisser ou se câlisser de ». N'a-t-on pas entendu l'animateur de TLMEP affirmer « je m'en câlisse », à propos de gens qui ne partagent pas son opinion? D'autres sacres conservent leur nature de nom commun, mais avec une autre signification, comme dans les expressions « c'est un beau criss », en parlant d'un mécréant...

qui n'a rien à voir avec le Christ. Parfois, certains sacres jouent le rôle d'adverbe comme dans « être en criss » ou « être en tabarnac » ou, comme le disait Catherine Dorion, ex-députée de Québec solidaire, qui, annonçant à ses militants qu'elle quittait la vie politique, le 31 mars dernier, leur a dit : « Moi je tiens à vous dire que vous avez été là en "esti"! »

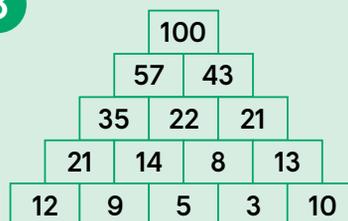
Malheureusement, nos médias, dans les téléséries, nous renvoient souvent cette image de personnages qui sacrent allègrement. Est-ce le réalisme qui l'exige? Je ne le crois pas, car heureusement, ce ne sont pas tous les Québécois qui sacrent.

## SOLUTIONS : REMUEZ VOS MÉNINGES ! VOL. 45, N° 3

1 Sophie a 5 ans et Julie a 15 ans.

2 Les bonnes associations sont : a avec 3, b avec 4, c avec 5, d avec 6, e avec 1 et f avec 2

3



4

S	U	R	S	I	S
A	D	R	O	I	T
C	A	L	I	C	E
A	S	E	X	U	É
B	A	N	A	N	E
N	U	A	N	C	E
P	A	R	T	I	R
D	É	C	E	N	T



# Machines et sentiments

ROBERT JASMIN  
Collaborateur



Avec tous ses artifices, cette intelligence ne pourra jamais éprouver le spasme de vivre devant la vue d'un jardin de givre sur une vitre.

Edgar Quinet est un historien, poète, philosophe et homme politique français du 19<sup>e</sup> siècle. Il est l'auteur d'une célèbre dictée qu'ont connue des générations d'écoliers. Il y est question de l'impact sur l'esprit humain des grandes découvertes de son siècle, notamment les trains à vapeur. Voici un extrait de ce qu'il dictait aux enfants : « Ni le fer, ni le bois, ni la tôle ne vous prêteront leurs vertus. Il faut absolument que vous ayez les vôtres, celles qui caractérisent la nature humaine. Aucune machine ne vous exemptera d'être homme... »

C'était en 1857. Depuis, les trains ont fait du chemin. De machine en machine, nous voici dotés d'une intelligence artificielle, dans les deux sens de ce mot, c'est-à-dire, fabriquée et dénaturée. On peut compter sur elle pour compter, elle peut reconnaître des objets, elle peut raisonner comme le ferait un individu moyen, elle peut décoder certaines émotions à travers des expressions faciales, et quoi encore ? Mais elle ne peut aimer, pleurer devant trop de beauté, interpréter un silence, pardonner l'impardonnable, ni prévoir la suite et la fin du présent texte.

Le jour où l'on perd un être cher, elle ne peut, comme Paul Éluard, écrire que c'est un jour en trop qui fait déborder le temps. Même si cette machine, qu'on dit intelligente, peut composer des poèmes, ceux-ci sont sans intérêt car ils n'émanent d'aucun sentiment réel, d'aucune émotion. Avec tous ses artifices, cette intelligence ne pourra jamais éprouver le spasme de vivre devant la vue d'un jardin de givre sur une vitre.

Elle pourra m'informer sur la brièveté d'un amour heureux et sur la nostalgie qui s'ensuit, mais jamais comme l'a fait Lamartine au bord du lac du Bourget en suppliant le temps de suspendre son vol. Enfin, jamais elle ne pourra nous insuffler du courage dans la résistance comme l'a fait Gaston Miron en écrivant : « [...] et à force d'avoir pris en haine toutes les servitudes, nous serons devenus les bêtes féroces de l'espoir ! »

**AREQ (CSQ)**  
Bureau 100  
320, rue Saint-Joseph Est  
Québec (Québec) G1K 9E7



## Ristourne : un autre avantage du régime d'assurance auto et habitation des membres de l'AREQ (CSQ)!

Le régime d'assurance de groupe auto et habitation des membres de l'AREQ (CSQ) a généré des surplus!

En 2023, plus de 5,5 M\$ seront versés aux participants du régime<sup>1</sup>.

Vous pourriez vous aussi avoir droit à votre part des surplus en changeant pour La Personnelle.

Obtenez une soumission dès aujourd'hui pour pouvoir en profiter.

[csq.lapersonnelle.com](https://csq.lapersonnelle.com)  
1 888 476-8737



Partenaire de la **CSQ**



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle<sup>MD</sup> ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

1. Une ristourne de 50 \$ sera versée en mars 2023 aux assurés qui détiennent un contrat d'assurance auto ou habitation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour les assurés qui détiendront un contrat d'assurance auto ou habitation en vigueur entre le 2 janvier et le 31 décembre 2023, une ristourne de 30 \$ par police sera versée, soit au mois de mai, septembre ou novembre 2023, ou encore, en février 2024. La ristourne sera versée conformément au mode de paiement du client, pour chaque police d'assurance auto ou habitation admissible.